



## CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

# PROCES-VERBAL

SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ASCOVABANO

JEUDI 3 SEPTEMBRE 2020 À 19H30 – SALLE VILLAGEOISE À BALLAIGUES

**Présences :** Mme Muriel Vuagniaux, Municipale - Bofflens, M. César Boulaz, Municipal - Bretonnières, M. Olivier Ponnaz, Directeur - Vallorbe, M. Nicolas Mutrux, Enseignant - Vallorbe, Mme Irène Huber, Enseignante - Vallorbe, M. Ricardo Ribeiro, Représentant des parents de Vallorbe, Mme Sonia Guédat, Représentante des parents de Ballaigues, Mme Annycée Désaules, Représentante des Parents d'élèves APE - Vallorbe, Mme Cindy Leresche – Amis Gym Ballaigues, M. Daniel Guignard – Echo du Nozon - Juriens.

**Excusés :** Mme Céline Dutoit et M. Nicolas Descombes sont excusés

**Secrétaire :** Magali Bueche

### Ordre du Jour :

1. Accueil
2. Présentation des membres du conseil d'établissement et liste de présence
3. Désignation du Président et du secrétaire ad intérim
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 janvier 2020
6. Deux demi-journées de congé à fixer
7. Offre des activités culturelles
8. Communications de la Direction
9. Date de la prochaine séance
10. Divers et propositions individuelles

### 1. Accueil

Madame Muriel Vuagniaux, Présidente ad intérim, adresse une cordiale bienvenue à chacun et ouvre la séance à 19h30.

## **2. Présentation des membres du conseil d'établissement et liste de présence**

Mme Vuagniaux explique que suite à la démission du Comité de direction de l'AscoVaBaNo de M. Yves Mouquin, M. César Boulaz a été désigné pour lui succéder en qualité de membre. Elle informe également que Mme Vanessa Buffalo-Jéronimo, secrétaire, est actuellement en arrêt maladie de longue durée. Mme Magali Bueche, actuelle secrétaire du Comité de direction et du Conseil intercommunal prendra le procès-verbal de ce soir. Elle propose de signer une carte avec un petit cadeau (Bon Manor) à lui offrir. Afin que tout le monde se présente une nouvelle fois, un tour de table est fait.

## **3. Désignation du Président et du secrétaire ad intérim**

Afin de remplacer M. Yves Mouquin au poste de Président et comme le stipule l'article 17 du Règlement, il est procédé à son remplacement par une nouvelle désignation au sein du conseil d'établissement, il devra obligatoirement s'agir d'un représentant des autorités communales. Mme Vuagniaux se propose, elle est élue par acclamation. Mme Leresche reste vice-présidente.

En ce qui concerne le remplacement de Mme Vanessa Buffalo-Jéronimo, Mme Magali Bueche propose de la remplacer durant son arrêt maladie. Elle est élue par acclamation.

## **4. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

## **5. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 janvier 2020**

Le procès-verbal de la séance du 30 janvier 2020 est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

## **6. Deux demi-journées de congé à fixer**

Une des compétences du conseil d'établissement est de définir deux demi-journées de congé, M. Ponnaz prend la parole et, comme l'année dernière, propose d'offrir un long week-end lors de l'Ascension, à savoir le mercredi matin 12 mai 2021. En ce qui concerne la deuxième demi-journée, il propose le vendredi après-midi 2 juillet 2021. Mme Leresche demande si dans la région d'autres dates sont proposées. M. Ponnaz lui répond que certains font la même chose que l'AscoVaBaNo et d'autres accordent même un peu plus. L'assemblée accepte ces deux propositions à l'unanimité.

## **7. Offres des activités culturelles**

Lors de la dernière séance, il avait été demandé aux membres présents de venir à la séance de ce soir avec des propositions d'activités. M. Ponnaz explique qu'au niveau des activités culturelles, il laisse libre les enseignants qui voudraient aller visiter un Musée, cela se fait déjà pour les petits. Le financement est pris en charge par l'Association scolaire dans son budget « Transports » dans le même cadre que tous les transports pour aller du Vallon du Nozon à Vallorbe afin de se rendre à la bibliothèque, à la piscine ou à la patinoire.

Au niveau des sites scolaires, des habitudes sont prises au fil des années. Dans le Vallon du Nozon, une année sur deux les classes de 1 à 4P organisent une activité puis c'est au tour des 5 à 8P l'année d'après. Ils vont souvent au Petit Théâtre à Lausanne où des spectacles sont organisés à l'intention des écoles.

A Vallorbe, une activité est organisée pour les primaires chaque année avec l'aide de la Librairie Payot par le biais d'une rencontre avec un auteur qui vient présenter des livres aux enfants dans les classes. Ce choix fonctionne vraiment bien et les livres présentés sont à la disposition des

enfants par la suite à la bibliothèque de Vallorbe, ils ont également la possibilité de les acheter. Pour les classes 1P à 6P, un spectacle scolaire est également donné une fois par année.

La difficulté principale de l'organisation de ces activités est que le spectacle choisit ne plait pas forcément à tout le monde et le responsable de l'activité ne se représente pas l'année d'après.

Mme Huber explique que cela fait deux ans qu'elle s'occupe du secondaire. L'année dernière, elle a organisé un spectacle d'improvisation qui avait vraiment beaucoup plu aux enfants, spectacle reconduit cette année juste avant Noël sous réserve des mesures sanitaires en vigueur.

M. Guignard demande si en plus de ces activités ponctuelles il y a des activités plus régulières. A sa connaissance il existe déjà du sport facultatif, il demande si ce dernier fait partie intégrante de l'enseignement ou si cela vient en plus. M. Ponnaz lui répond que jusqu'en 6P, certains enseignants font des camps qui peuvent aller d'une nuit dans la cabane de la Gym à Vallorbe jusqu'à des camps d'une semaine. En 8<sup>e</sup> année, un camp est organisé aux Mosses et à Leysin pour la 9<sup>e</sup> année. En 10<sup>e</sup> année, deux camps sont organisés, un à vocation nautique en France et un camp polysports à Leysin. A tout cela s'ajoute le voyage de fin de scolarité en 11<sup>e</sup>. Le financement de ces camps représente un montant important qui est entièrement financé par l'AscoVaBaNo depuis l'Arrêté du Tribunal fédéral sur la gratuité de l'école obligatoire, la somme ajoutée au budget couvrant la part des parents est de CHF 50'000.- par année scolaire.

Dans les activités sportives, en plus des périodes d'éducation physique, des joutes sont organisées en fin d'année et certains enseignants emmènent les enfants à la patinoire, même chez les petits.

En ce qui concerne le sport scolaire facultatif, axé sur les grands à partir de la 9<sup>e</sup> année, l'offre est restreinte, car depuis trois ans maintenant une 33<sup>e</sup> période d'enseignement à été ajoutée sur la pause de midi et par soucis de rentabiliser les salles de gym qui manquent cruellement, une heure d'éducation physique est mise sur cette 33<sup>e</sup> période. Il reste cependant encore quelques créneaux et le sport qui fonctionne bien à Vallorbe est l'unihockey.

Mme Guédât demande ce qu'il y a comme activités à Ballaigues, M. Ponnaz lui répond qu'au vu du prix des spectacles, lorsque Vallorbe en organise un, les enfants de Ballaigues sont invités à y assister. Il est plus facile de les faire venir en bus plutôt que d'organiser également le spectacle à Ballaigues. Il ajoute que le budget d'un spectacle oscille entre 2'300 et 2'800 francs.

Des spectacles de chants sont également organisés à Ballaigues pour fêter les élèves de fin de 6<sup>e</sup> qui vont partir à Vallorbe en début d'année suivante. A Vallorbe, depuis trois ans maintenant toutes les classes primaires organisent un spectacle chanté pour les parents. Pour cette année, à cause de la situation sanitaire actuelle, les classes se sont filmées afin d'offrir un DVD aux parents. A Vaulion des élèves fêtent la fin de l'école sur une matinée au cours de laquelle les parents ne sont pas conviés. M. Ponnaz explique qu'il n'arrive pas à convaincre les enseignants de faire cela en fin de journée afin d'y inviter les familles.

M. Guignard demande si, lors de ces activités qui sont comprises durant le temps d'enseignement, il ne serait pas possible d'avoir un musicien qui accompagne les enfants et existe-t-il un budget pour cela. M. Ponnaz lui répond que pendant les promotions avec le professeur de musique, les élèves s'accompagnent eux-mêmes. Il y a de cela quelques années, un chanteur du nom de Maxime Piolot avait fait participer les enfants à son spectacle, il ajoute que la prise en charge financière pour l'engagement d'un musicien incomberait entièrement à l'Association scolaire.

Mme Guédât demande si un quota de trajets existe pour ces activités. M. Ponnaz lui répond que tout est bien équilibré, il est d'ailleurs demandé aux professeurs de prendre contact avec la secrétaire qui s'occupe des finances pour savoir si les budgets sont respectés. Les sociétés CarPostal ou Audemars sont souvent sollicitées pour ces trajets.

Cette année, la responsable de la piscine de Vallorbe a approché le directeur car elle s'est aperçue que durant l'été, juste avant la reprise scolaire, une tranche d'âge d'enfants de 7-8 ans pensait savoir nager ce qui n'était pas le cas. Elle a donc proposé de faire des animations sur les gestes de premiers secours. La direction ayant apprécié cette initiative a proposé à deux classes de 4<sup>e</sup> année de participer à ces animations.

M. Guignard propose un projet déjà évoqué auprès de Mme Huber, il s'agit d'un spectacle scolaire adressé aux enfants de 3-4P qui s'intitule « l'instrument magique » et qui est proposé par l'école de musique multisite, école reconnue par le Canton. Il propose de demander un devis qui sera transmis à la direction des écoles. Il s'agit là d'un spectacle conçu pour les écoles et les intervenants se déplacent sur les différents sites scolaires.

M. Ponnaz ajoute qu'ils sont sollicités toutes les semaines pour l'organisation de spectacle et que la difficulté première est la non-connaissance de la qualité de chaque spectacle. Le choix se fait sur la présentation du projet et il arrive, des fois, que le résultat n'est pas à la hauteur de leurs espérances. Il est donc ouvert à toute proposition et Mme Huber ajoute qu'il faudrait simplifier la tâche des professeurs du primaire en leur amenant des idées car l'organisation d'un spectacle prend du temps. Mme Huber insiste sur le fait d'avoir l'offre en début d'année afin de pouvoir jongler avec le budget d'une année sur l'autre.

Mme Guédât a eu de bons retours sur ce qui a été mis en place lors des Jeux Olympiques de la Jeunesse durant lesquels des élèves de Ballaigues sont allés rencontrer leurs camarades de Vallorbe lors d'épreuves sportives, elle demande si cette expérience pourrait être renouvelée. M. Ponnaz va essayer de motiver les enseignants pour les Joutes d'hiver. Des camps de ski existent déjà entre les 8<sup>e</sup> de Vaulion et de Vallorbe. Elle demande également si, lors de ces manifestations, il y a besoin de bénévoles. M. Ponnaz lui répond que de temps en temps, il est demandé aux parents de l'aide par contre lors du spectacle de fin d'année à Vallorbe, il est proposé aux sociétés locales de faire des stands à l'extérieur. En ce qui concerne le partage des bénéfices, les boissons sont réparties entre toutes les sociétés et pour la nourriture chaque société prend ses bénéfices. Il s'agit là d'une grosse organisation, mais cela fonctionne très bien.

L'APé ainsi que le Groupe Transition organisent le ramassage des déchets deux fois par année. Pour 2020, en raison du Covid-19, celui de septembre n'aura pas lieu. Il n'y a que Vallorbe qui organise cela à l'initiative des enseignants.

Mme Leresche propose un projet artistique pour lequel toutes les classes participeraient, mais l'organisation serait attribuée aux dernières années. M. Ponnaz pense que les 11<sup>e</sup> seront trop pris par leurs examens, mais pourquoi pas pour les 10<sup>e</sup>. Il ajoute que le groupe santé a proposé à des grands de venir animer les récréations des plus petits, cette activité fonctionne très bien. Cette année la demande a d'ailleurs été doublée. Mme Huber demande des explications à Mme Leresche sur ce projet, cette dernière explique qu'il s'agirait d'une exposition de différents travaux sur n'importe quel thème (peinture, récupération, dessins). Mme Huber pense que ce projet serait tout à fait réalisable.

M. Ponnaz évoque la semaine décloisonnée, organisée déjà depuis deux ans maintenant dans le courant du mois de juin, cependant la grande difficulté pour la déléguée santé est de fédérer les collègues généralement fatigués en fin d'année scolaire. En raison de la crise sanitaire actuelle, elle n'a pas eu lieu cette année. Il pense d'ailleurs que de l'aide serait la bienvenue pour la conception de cette semaine et qu'il faudrait peut-être intégrer certains élèves dans cette organisation. Il faut cependant faire attention, car les 11<sup>e</sup> sont pris par leurs examens et les 10<sup>e</sup> par la recherche de stages pour l'approche du monde professionnel.

Mme Vuagniaux demande qui doit mettre en place cela. M. Ponnaz pense qu'il faudrait se rapprocher de la déléguée du groupe Santé, Mme Ryembault, afin de lui faire des propositions.

M. Ribeiro demande si des échanges linguistiques ont déjà eu lieu au sein de l'établissement scolaire. M. Ponnaz lui répond que oui et cela va être à nouveau programmé, car un projet cantonal est en train de se mettre sur pied. Il faut dans un premier temps trouver un établissement partenaire et ainsi avoir des contacts privilégiés même au niveau du primaire. Cependant, il y a des soucis de logistique, car les élèves reçoivent leur correspondant chez eux, ce qui ne fonctionne pas forcément tout le temps très bien. A Vallorbe, l'Auberge pour Tous pourrait les accueillir pour y passer la nuit et ainsi avoir des activités la journée.

M. Ribeiro propose également que chaque enfant de culture différente présente son pays et ses racines aux autres élèves. M. Ponnaz pense que cela pourrait être le thème de la semaine décloisonnée.

Mme Huber, Mme Leresche et Mme Desaulles se proposent d'aller rencontrer la déléguée du groupe santé. Une synthèse sera faite à la prochaine séance.

Mme Leresche a eu la chance de participer au projet LYVA, mis en place par les cantons de Neuchâtel, Vaud et Berne afin d'ouvrir le monde technique masculin aux jeunes filles, elle demande si ce genre de concept est fait à Vallorbe ? M. Ponnaz lui répond qu'il ne connaît pas ce projet, mais l'Ecole technique de la Vallée et le CPNV viennent se présenter en 10<sup>e</sup> année. L'année dernière, il a également été mis en place la visite d'entreprises de la région qui se reconduira au printemps prochain. Cet automne, il était prévu d'aller à Berne aux Swisskids, malheureusement l'édition de cette année ce ne sera plus sous la même forme. Mm Huber ajoute que l'EPFL propose également des stages aux filles sur les métiers d'homme. M. Ponnaz propose à Mme Leresche d'envoyer un mail à Mme Pythoud, doyenne.

M. Guignard, professeur à l'école des métiers à Lausanne, dit que des stages sont organisés pour les jeunes filles dans les métiers techniques. Il ajoute que beaucoup de places sont libres et qu'il y a peu de demandes.

Il n'y a pas d'autres propositions.

## **8. Communications de la Direction**

- ❖ La région est en train de se développer et si les naissances sont contrôlées grâce aux contrôles des habitants il n'en est pas de même avec les déménagements. Cette année il y a une augmentation de 30 élèves, soit 925 élèves, ce qui est une première et surtout un sacré challenge pour l'enclassement car ils n'arrivent pas forcément là où on les attend et donc dans des classes avec un fort effectif.
- ❖ En raison du Covid-19, l'objectif est de ne pas fermer l'établissement. Au niveau du canton cela se passe relativement bien et il n'y a aucun établissement fermé actuellement. Les mesures mises en place actuellement sont les distances à respecter, éviter les regroupements de parents, le port du masque est obligatoire pour les professionnels et toutes les personnes qui entrent dans l'établissement. Si l'enseignant peut respecter la distance, il peut enlever le masque. Pour les personnes qui viennent comme aide à l'intégration afin d'aider les enfants à besoins particuliers, ils doivent porter à tout moment le masque. Les Règles de protection et gestes barrière sont bien expliqués aux enfants. Comme les autres virus commencent à arriver, il est demandé aux parents de garder leur enfant à la maison en cas de fièvre. Au moindre doute, le Corona check doit être fait ou alors s'adresser au pédiatre.

- ❖ Au niveau de l'établissement et par rapport à ces mesures de protection, aucuns repas ni apéritifs pour les enseignants ne sont autorisés. Les soirées des parents seront proposées, mais avec les règles sanitaires en vigueur et il n'y aura pas de partie commune à l'Aula comme généralement proposée. Les dates seront communiquées prochainement.
- ❖ Si l'école doit fermer ce sera sur appel du médecin cantonal à partir de deux personnes infectées au sein de la même classe. Les maîtresses et maîtres de classe appelleront individuellement les parents afin de les informer de la situation et l'enseignement à distance sera mis en place, il a été testé et cela fonctionne.
- ❖ Au niveau pédagogique et suite à la consultation faite ensemble lors de la dernière séance sur la modification de la LEO, à part le fait que les deux ou trois premières semaines de l'année scolaire sont consacrées à faire un point de la situation, le programme de l'année continuera. La consultation a été en faveur de la diminution du nombre d'évaluations. Ce temps économisé sur les évaluations sera consacré à l'enseignement.
- ❖ Il n'y aura plus d'ECR en 10<sup>e</sup>. Dès l'année prochaine, en ce qui concerne les examens de 11<sup>e</sup> année, les épreuves écrites de français, mathématiques, allemand et anglais seront préparées par le canton, la partie orale est du ressort des établissements ainsi que les options spécifiques et les options de compétences orientées métiers (OCOM).
- ❖ En ce qui concerne la question du poids de l'examen sur l'ensemble de l'année jusqu'à l'année dernière, l'examen comptait pour un 30 % sur la note finale, maintenant pour un 20 % mais pas pour la 8<sup>e</sup> année car le processus d'orientation est inscrit dans la loi scolaire tandis que là il s'agit d'une adaptation de la loi et aucun article de loi n'a été modifié.
- ❖ Deux structures modulables ont été montées sur l'emplacement du parking à côté du Collège de Vaulion afin de pallier au manque de locaux.
- ❖ L'étude démographique a eu lieu pour l'ensemble de la région, avec un accroissement de la population jusqu'en 2040 il y aura un manque de deux classes dans le vallon du Nozon et cinq classes sur Vallorbe. M. Ponnaz explique que les élèves du secondaire doivent changer de classes régulièrement afin de pouvoir accéder à de l'équipement numérique. Pour pallier à ce problème il serait bien de pouvoir équiper toutes les salles d'enseignement (40 à 50 classes). Cependant cela devra se faire sous forme d'un préavis avec une demande de crédit d'un montant d'environ 200'000 francs.

## **9. Date de la prochaine séance**

Mme Vuagniaux propose de fixer la date de la prochaine séance qui aura lieu au printemps 2021, la date du mercredi 28 avril 2021 à 19h30 à Bretonnières est validée.

## **10. Divers et propositions individuelles**

Mme Vuagniaux informe l'assemblée de l'engagement de Mme Emmanuelle Legrain en qualité de surveillante-animatrice à Vaulion et de Mme Mara Maillefer en qualité de monitrice remplaçante des devoirs surveillés à Vallorbe.

Selon l'Article 9 du règlement du Conseil d'établissement il est demandé aux parents membres du CET de convoquer une assemblée de parents d'élèves fréquentant l'établissement scolaire au moins une fois par année. Cependant, M. Descombes, absent ce soir, propose de ne pas en faire cette année au vu de la situation actuelle par contre il propose de créer un flyer A5 qui serait distribué aux parents par le biais de l'agenda scolaire afin de leur expliquer ce qu'est le Conseil d'établissement et comment il est constitué. Mme Guédât a eu la même idée mais propose de le distribuer lors des réunions parents-professeurs.

Selon l'article 41 du règlement, Mme Vuagniaux explique qu'un rapport circonstancié est établi chaque année par le président à l'intention des autorités intercommunales concernant la gestion des ressources qui ont été attribuées au conseil d'établissement. Elle propose d'établir ce rapport et de le transmettre à la secrétaire pour lecture lors de la séance du Conseil intercommunal du 23 septembre prochain.

La commune de Ballaigues présente ses salutations et informe l'assemblée que malheureusement au vu de la situation actuelle, il n'y aura pas d'apéritif ce soir.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente remercie l'assemblée en clôturant la séance à 21h07.

La Présidente

La Secrétaire ad intérim

Muriel Vuagniaux

Magali Bueche